



Tabagisme dans les centres commerciaux

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 14 février 2003

La loi Evin est très claire, il est strictement interdit de fumer dans les galeries commerciales. Cela est rarement constaté sur le terrain .. Les gestionnaires de ces galeries se moquent de l'application de la loi, seuls les profits court terme les intéressent.

Le groupe Klépierre est selon ses propres termes le premier gestionnaire de centres commerciaux en Europe . Je propose que l'association DNF encourage tous ses adhérents et supporters à rappeler au PDG de ce groupe ses obligations légales vis-à-vis de la loi Evin.

Pour ce faire, je propose que DNF organise une pétition on-line suivie d'un courrier officiel au PDG de Klépierre, ou plus simplement diffuse sur son site les coordonnées de ce groupe afin que tous les adhérents ou supporters de DNF puissent envoyer une lettre de protestation, un fax, ou un message téléphonique aux dirigeants de ce groupe.

Si nous souhaitons pouvoir ne plus être exposés à la fumée dans les centres commerciaux, il me semble impératif de s'adresser aux véritables responsables de ce mal être plutôt que de tenter de résoudre le problème centre commercial par centre commercial. La fumée vous dérange & alors dérangez les

PS, ce groupe doit être le premier à faire les frais de notre mécontentement mais certainement pas l'unique.

Réponse :

Votre démarche nous convient parfaitement et DNF est prête à la soutenir.

Elle ne sera cependant entendue que pour autant que la sanction prévue par la loi aura été appliquée dans un certain nombre de galeries marchandes.

Vous trouverez dans les [conseils pratiques](#) le moyen de préparer un dossier, après avoir parcouru les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes.